

Communiqué de presse

100 aliments sains à prix coûtants : 37 associations réclament une loi d'urgence au Premier ministre



Un Français sur trois ne mange pas à sa faim et n'a pas les moyens de se nourrir sainement : c'est la double peine puisque sa santé en pâtit aussi. Plus de 30 associations de consommateurs, de lutte contre la précarité, de malades, de professionnels de santé, de défense de la santé, environnementale [interpellent aujourd'hui le Premier ministre](#), Sébastien Lecornu, pour lui demander une loi d'urgence. Pour les 37 associations, il faut rendre accessibles à prix coûtant 100 aliments bons pour la santé, tout simplement, sur les milliers référencés par les supermarchés.

Paris, le 30 mars 2026. Alors que les années d'inflation passées ont durablement fragilisé les ménages et qu'une nouvelle crise économique se profile, manger sainement est devenu un luxe en France. [Dans une lettre ouverte adressée ce 30 mars au Premier ministre, Sébastien Lecornu, 37 organisations](#), emmenées par Familles Rurales, foodwatch, le Secours Catholique Caritas France et France Assos Santé dénoncent **l'insuffisance des moyens déployés face à la précarité alimentaire et à l'explosion des maladies chroniques liées à une alimentation déséquilibrée. Les associations appellent le gouvernement à rendre obligatoire par le biais d'une loi d'urgence la vente à prix coûtant de 100 aliments bons pour la santé dans les supermarchés.** Cette demande est

déjà soutenue par près de 40 000 personnes dans une [pétition](#).

Les associations attirent l'attention de M. Lecornu sur une réalité alarmante et inacceptable en France :

- 35% des Français déclarent devoir sauter au moins un repas par jour faute de moyens financiers suffisants ;
- 11 millions de Français vivent en situation de précarité alimentaire ;
- Certaines familles, notamment celles vivant avec les minima sociaux, doivent consacrer jusqu'à 40 % de leur budget à l'alimentation, c'est énorme.

Face à l'urgence, les organisations insistent sur la nécessité d'une mesure simple et concrète : **garantir l'accès à 100 produits alimentaires essentiels, conformes aux recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS), vendus à prix coûtant dans toute la grande distribution (GMS), par obligation légale. Cette mesure en aucun cas ne pénalise les agriculteurs et agricultrices**, dont la juste rémunération doit bien sûr être assurée.

L'accès à une alimentation saine, durable, abordable est un droit fondamental, que les 37 organisations défendent sans relâche. Or on en est loin. Et malgré des échanges engagés avec plusieurs ministères ces derniers mois, aucune réponse concrète n'a été apportée à ce jour pour adopter cette mesure d'urgence. La coalition d'associations appelle donc le Premier ministre à prendre ses responsabilités sans délai et à soutenir une loi d'urgence pour l'imposer à tous les distributeurs.

La grande distribution a reconnu sa responsabilité dans l'accès à une alimentation de qualité et à prix accessible, en publiant une tribune en juin 2025, appelant l'État à fixer « un cap et un cadre clairs ». **Une invitation à légiférer, en somme**. A ce jour, seul Dominique Schelcher s'est engagé à retravailler la liste de produits à prix coûtant de U pour l'aligner davantage sur les recommandations de santé. Carrefour, de son côté, a communiqué sur une liste de produits à prix coûtant mais qui ne répond pas du tout à l'impératif de rendre plus accessible des produits recommandés pour la santé. Les autres enseignes – e. Leclerc, Intermarché, Lidl, etc. - n'ont pas donné suite à cette demande, malgré les interpellations des associations.

Quoi qu'il en soit, les associations insistent sur la nécessité que cette mesure soit une obligation légale pour tous les acteurs de la GMS. C'est la responsabilité des autorités

publiques, législateurs et responsables politiques de rendre ces aliments, recommandés par les autorités publiques elles-mêmes, accessibles à toutes et tous.

Dans son *Avis pour le droit à une alimentation saine, durable et choisie* publié ce 19 mars, la Commission Nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) recommande aussi de « réguler les acteurs privés pour lutter contre les marges abusives et la spéculation sur les prix des produits alimentaires sains et durables, en premier lieu pour les produits issus de l'agriculture biologique, afin de rendre ces aliments plus accessibles » (recommandation 15).

Pour les 37 associations mobilisées, rendre obligatoire la vente à prix coûtant de 100 aliments sains est une urgence.

LISTE DES MEMBRES DE LA COALITION (par ordre alphabétique) :

Action contre la faim
ADEIC (Association de défense, éducation et information du consommateur)
AEQUITAZ
Alerte des médecins sur les pesticides
Association Addictions France
Association française des Diététiciens Nutritionnistes
Association pour la prise en charge et la prévention de l'obésité (APOP)
Association Léo Lagrange de défense des consommateurs (ALLDC)
ATTAC
Avenir santé environnement
Bloom
Cancer colère
Confédération Syndicale des Familles (CSF)
Ecole comestible
Familles de France
Familles Rurales
Fédération des centres sociaux et socioculturels de France
Fédération française des diabétiques
Fédération promotion santé
foodwatch
France Assos Santé
Greenpeace France
Le collectif : Les pieds dans le plat
Ligue contre l'obésité
Noé: association pour la biodiversité
Oui Change
On Est Prêt
ONAV
Oxfam France
Réseau Environnement Santé
RESES (Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire)
Réseau Action Climat
Secours Catholique Caritas France

Tablée des chefs
UFC Que Choisir
Union des Groupements des Epiceries Sociales et Solidaires (UGESS)
VRAC

Sources:

- Lettre ouverte des 37 associations au Premier ministre le 30 mars 2026 : [LIEN](#).
- Pétition « Exigeons 100 aliments bons pour la santé à prix coûtant dans les supermarchés »
<https://www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/alimentation-et-sante/malbouffe/exigeons-100-aliments-bons-pour-la-sante-a-prix-coutant-dans-les-supermarches>
- Liste des 100 aliments à prix coûtant : <https://www.foodwatch.org/fileadmin/-FR/Documents/Liste-de-100-produits-prioritaires-Programme-National-Nutrition-Sante.pdf>
- Avis pour le droit à une alimentation saine, durable et choisie, publié par la Commission Nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) le 19 mars 2026 : <https://www.cncdh.fr/actualite/avis-pour-le-droit-une-alimentation-saine-durable-et-choisie>
- Communiqué de presse de Familles Rurales, foodwatch et UFC-Que Choisir du 29/11/2023
« [Inflation alimentaire : il est urgent d'en finir avec les profits opaques des industriels et des distributeurs, exigent foodwatch, Familles Rurales, UFC-Que Choisir et la CLCV | FW FR](#) »
- Une personne sur trois en France (35 %) déclare devoir sauter un repas par manque d'argent.
Source : Secours Populaire : <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-17-ipsos-secours-populaire-observatoire-pauvrete-precarite-2023/>
- Tribune à l'attention du gouvernement dans le cadre de la consultation sur la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat, 12 juin 2025, Contexte

Contacts presse:

- Ingrid Kragl, foodwatch – ingrid.kragl@foodwatch.fr – 06 01 23 12 46
- Niki Vouzas, Familles Rurales – niki.vouzas@famillesrurales.org – 06 49 49 75 17
- communication@france-assos-sante.org – 07 56 34 10 86